

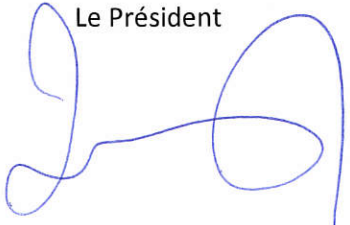


<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DU DIMANCHE 1 JUILLET 2018</p> <p>N° 60 / 2018</p>													
<p>En exercice : 30</p> <p>Présents : 5</p> <p>Absents : 25</p> <p>Procuration : 0</p> <p>Votants : 5</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Zalihata ABOUDOU, Anrifina ASSANI, Abdoullatuf MADI, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.</p>	<p><u>Étaient absents :</u></p> <p>Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Attoumani Black ABDULLAH, Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIH, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA, Fonte IBRAHIM, Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, El Farsi SAID, Fatima SALIM.</p>												
<p>Pour : 5</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>Procurations : Néant</p>													
<p>Objet :</p> <p>Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 2018</p> <p>Création d'un accès à la Maison de Services Au Public de Kani Kéli</p>	<p><i>L'an deux mille dix-huit, le premier du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur 2^{ème} convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 29 juin 2018 en situation d'urgence conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Abdoullatuf MADI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>													
<p>NOTA :</p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 02/07/2018</p> <p>Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 	<p>Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;</p> <p>Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011</p> <p>Vu l'article L-2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>Vu la circulaire INTB1804486J du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la cohésion des territoires</p> <p>Vu l'appel à projets du Préfet de Mayotte n)403/SG/DRCL du 11 juin 2018</p> <p>Vu l'arrêté 2018-SG-412 du 7 mai 2018 portant sur la modification des statuts de la CCSud</p> <p>Considérant la délibération n°14/2017 en date du 25 juillet 2017, de la CCSud portant délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Kani-Kéli pour la réalisation des travaux de la Maison des Services au Public (MSAP).</p> <p>Considérant le caractère d'urgence reconnu par le conseil pour ce point de l'ordre du jour</p> <p>Le Président expose que la CCSud propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage en coordination avec la commune, pour aménager l'espace extérieur de la MSAP. La mutualisation des moyens techniques et financiers permet dans la continuité des travaux, la création de la voirie afin que le bâtiment soit accessible à tout public. Les travaux envisagés sont : Une voie d'accès depuis la CD4 ; un Cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite ; la réalisation de places de stationnement et de connexions piétonnes. Il est proposé d'affecter la priorité 1 à ce projet.</p> <table border="1" data-bbox="550 1332 1452 1489"> <thead> <tr> <th>Plan de Financement Voirie MSAP Kani-Kéli</th> <th>Montant HT</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat - DSIL 2018</td> <td>124 368,07 €</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>CCSud - Autofinancement</td> <td>31 092,02 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>155 460,09 €</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>		Plan de Financement Voirie MSAP Kani-Kéli	Montant HT	Taux	Etat - DSIL 2018	124 368,07 €	80%	CCSud - Autofinancement	31 092,02 €	20%	TOTAL	155 460,09 €	100%
Plan de Financement Voirie MSAP Kani-Kéli	Montant HT	Taux												
Etat - DSIL 2018	124 368,07 €	80%												
CCSud - Autofinancement	31 092,02 €	20%												
TOTAL	155 460,09 €	100%												
<p>Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité</p> <p>DÉCIDE :</p> <p>D'approuver l'urgence</p> <p>D'approuver le projet Création d'un accès à la Maison de Services Au Public de Kani Kéli</p> <p>D'approuver le plan de financement et les montants demandés à la DSIL 2018</p> <p>D'affecter l'ordre de priorité 1 pour ce projet</p> <p>D'autoriser le Président ou son représentant mettre en œuvre cette délibération</p> <p>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p>Fait à Bandrélé, le 1 Juillet 2018</p> <p>Le Président</p>  <p>Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 